

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 210

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 44 BIS**Mission « Justice »**

À la dernière phrase de l'alinéa 9, substituer aux mots :

« en cas de non-respect des »

les mots :

« s'il ne respecte pas les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.